



QUINZIÈME ANNÉE VOL. XXIX, No 13

Samedi. 27 Mars 1897

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

DAVID OUIMET

PLOMBIER, FERBLANTIER ET COUVREUR

Poseur d'appareils à Gaz et de système de chauffage
à vapeur et à eau chaude

48 rue St-Laurent . . .

19¹/₂ rue St-Chs-Borromée

MONTREAL

Tarif indépendant

Dépôt du Gouvernement \$25,000.00
Capital souscrit \$250,000.00

ST. LAWRENCE

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
- CONTRE LE FEU -**

BUREAU PRINCIPAL :

10, PLACE D'ARMES, MONTREAL

J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
Président.

G. de G. LANGUEDOC,
Sec.-Trés:

F. GAUTHIER,
Gérant

CERTIFICAT de DEPOT

QUEBEC, 10 DÉCEMBRE 1896.

Je certifie, par les présentes, que la Compagnie d'Assurance contre le feu St. Lawrence, de Montréal, a déposé, entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec, la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS, tel que requis par l'Ordre en Conseil du 20 juin 1896.

(Signé) H. T. MACHIN, Asst-Trés. de la Prov. de Québ.

PIERRE GAUTHIER, Agent autorisé, Montréal. — 71, rue Champlain.

Nous attirons l'attention du clergé et des communautés religieuses sur les
taux réduits de notre Compagnie, qui n'est pas dans l'Association combinée des
Assurances.

Aux Messieurs du Clergé

MANDEMENTS

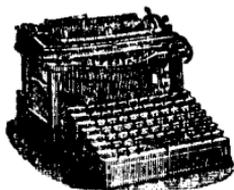
Lettres Pastorales, Circulaires

ET AUTRES DOCUMENTS

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis
son érection. 11 volumes, brochés.

EN VENTE

A l'archevêché de Montréal



MACHINES A ECRIRE

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les membres du clergé, et surtout les directeurs de maisons d'éducation, que nous avons l'agence des machines à écrire

PEERLESS

DENSMORE,

PEERLESS,

REMINGTON-SHOLES,

HARTFORD:

Ces machines sont les plus perfectionnées et peuvent satisfaire tous les goûts, toutes les exigences et toutes les bourses.

Nos fournitures, telles que rubans pour toutes machines, papier carbone, papiers toile, pupitres, etc., sont garanties supérieures sous tous les rapports.

Machines de seconde main, en parfait état.

Fournitures de Miméographe et de Néostyle

Une visite (ou correspondance) est respectueusement sollicitée.

CLEMENT & CUSSON

AGENTS GÉNÉRAUX

Batisse des Chars Electriques, Cote de la Place d'Armes,

Téléphone Bell 2065

MONTREAL, P. Q.

Catalogues et échantillons d'écriture franco.

J. B. RESTHER & FILS

ARCHITECTES

BUREAU : Batisse Imperiale 1er etage, No. 13

107 RUE SAINT-JACQUES

Téléphone Bell. 1800.

MONTREAL.

MM. Resther se chargent de plans, devis, et surveillance des travaux, pour construction d'églises, collèges, couvents, etc., etc. Des conditions spéciales sont faites aux corporations religieuses.

MM. RESTHER sont recommandés par plusieurs corporations religieuses importantes.

Tél. Bell 7354.

Tél. des Marchands 216

JOSEPH COUSINEAU

MAROHAND DE

BOIS ET CHARBON

180 RUE LAGAUCHETIERE,

MONTREAL

COIN DE LA RUE BRAUDRY;

Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE	28	MARS	— St-Jean-Baptiste.
MARDI	30	"	— Cong. Maison Mère.
JEUDI	1	AVRIL	— St-Thomas.
SAMEDI	3	"	— Côte St-Paul.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	28	MARS	— 4me CAR. Sol. Ann B. V. 2 cl.
LUNDI	29	"	— De la férie. (b† SS. Anges).
MARDI	30	"	— De la férie. (r† S. Apôtres).
MERCREDI	31	"	— De la férie. (b† S. Joseph).
JEUDI	1	AVRIL	— De la férie. (d† S. Sacrem).
VENDREDI	2	"	— Pré.ieux Sang de N. S., d. m.
SAMEDI	3	"	— De la férie. (Imm. Conc).

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :
 Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.
 Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.
 Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents
 défunts de ses abonnés.

LAPRES & LAVERGNE

**Photographes
attitrés du Clergé**

25% de réduction pour le Clergé et les Communautés Religieuses
 MM. LAPRES & LAVERGNE ont un manteau romain à la disposition de leurs
 clients.

TELEPHONE 7283 360 RUE ST-DENIS MONTREAL

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture
 à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de man-
 tuaire, Lustres, Chandelliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboles, Ostensor-
 et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Clerges approuvés pour le culte par les autorités de l'archevêché de Montréal.

*Magnifique candélabre breveté au Canada et aux Etats-Unis,
 sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements diffé-
 rents, aux prix de \$32.50 la paire.*

SPECIALITE POUR AUTEL, EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

1677 rue Notre-Dame - Montreal



Société Co-Opérative de Frais Funéraires

(Incorporée. Capital \$30,000)

Bureau central :

1725 rue STE-CATHERINE

Tel. Bell. 6235

Tel. March. 563

Succursales :

1042 rue Ste-Catherine

2159 rue Notre-Dame

ATTENTION !

Une société qui mérite l'encouragement du public en général, riches et pauvres, est bien la " Société Co-Opérative de Frais Funéraires " qui, depuis sa fondation à Montréal, a donné au public la plus grande satisfaction. Il faut l'encourager parce qu'elle rend les plus grands services à ses abonnés comme à tous ceux qui veulent des funérailles grandioses. Il suffit de jeter un coup d'œil sur leur système, expliqué plus bas, pour se convaincre que pas un entrepreneur de pompes funèbres ne peut offrir les avantages qu'elle offre au public aux conditions suivantes :

Une belle décoration de la chambre mortuaire, cercueil fini en bois de rose ou en drap, au choix. Corbillard à deux chevaux pour transporter le corps de la maison à l'église, et au cimetière de la ville. Ci-dessous les taux :

De naissance à 5 ans, \$1.00 par année. De 30 ans à 45 ans, \$1.00 par année.

De 5 ans à 30 ans, .75 par année. De 45 ans à 55 ans, 1.50 par année.

De 55 ans à 65 ans, 2.50 par année.

Funérailles de toutes classes, à bas prix. Embaument de première classe.

La seule société de pompes funèbres incorporée offrant des garanties solides.

La Compagnie d'approvisionnements alimentaires (Limitée)

87 ET 89 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Tient constamment un stock des mieux assortis destiné à MM. les membres du clergé.

Vins de Messe, Cierges, Chandelles de Cire

(Approuvés par les autorités ecclésiastiques de Montréal).

HUILES d'Olive pour sanctuaire, Veilleuses, Verrines

Encens, Braise Encens, Etc., Etc.

Envoi du Prix Courant et échantillons sur demande.

ROBERT MAISON DE FINANCE

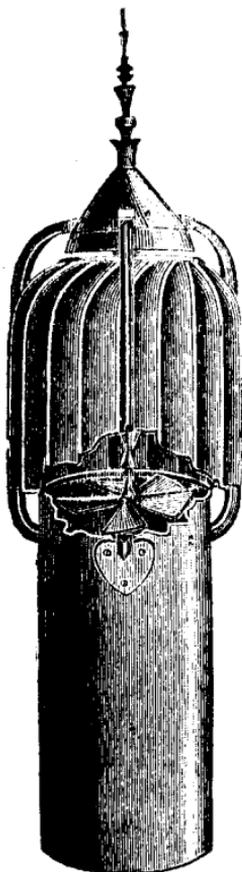
180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargne
— MONTREAL

Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour Municipalités et Commissaires d'Ecoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothèque de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des demandes pour des emprunts à 6 %, intérêt payable semi-annuellement.

LE VENTILATEUR

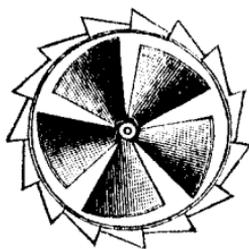
EOLIEN

(BREVETÉ 26 MAI 1894.)



L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des

Manufactures
Edifices . . .
. . . Publics,
. . . Eglises . .
Maisons . . .
. d'Education,



Résidences . .
. . . Ecuries
Cabinets . . .
. . . d'Aisance
Etc., Etc. . .

Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé par les principaux architectes, est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

Lessard & Harris

PROPRIETAIRES ET MANUFACTURIERS

Aussi : COUVREURS, PLOMBIERS et POSEURS
D'APPAREILS de CHAUFFAGE.

RÉFÉRENCES : — Séminaire de philosophie de Montréal, Université Laval, les Dames du Sacré-Cœur de Montréal, le Monument National, l'Hospice Gamelin, la Providence du Mile-End, les Sœurs de Ste-Croix, Montréal, et toutes les écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

421½. RUE CRAIG. Montréal.

Call Telephone 2235. Blouin, Desforges & Latourelle,
PLOMBIERS

Posseurs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression
Couvreurs en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.

BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.

Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Culvre, Etc.

Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

520 1/2, RUE CRAIG, Montréal.

REFERENCES. — Seurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —
Jésus-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pointe
St-Charles. — Lachine, etc., etc. — Une attention toute spéciale aux commandes du
Clergé et des Communautés Religieuses.

ETABLIE EN 1874

G. A. LAMONTAGNE & CIE
MARCHANDS TAILLEURS

No 1536 Rue Ste-Catherine, Voisin de la Banque d'Epargne

MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses
une attention toute spéciale.

SPECIALITE : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.

Marbrerie Canadienne

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR — MONTREAL

T. ROCHON & FILS

Successeurs de A. R. CINTRAT

Telephone No 2973. **Marbrier Sculpteur**

Monuments, Pierres Tumulaires, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage
en Marbre et Mosaïque, etc.

➔ **Référence : Archevêché de Montréal.**

D. A. BEAULIEU

DECORATEUR

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque

Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières reli-
gieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

1986 rue Ste-Catherine

LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 & 258, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

Sommaire de la doctrine catholique en tableaux synoptiques pour servir aux instructions paroissiales et aux catéchismes de persévérance, par l'auteur des <i>Paillettes d'Or</i> . 3 vol. 6¼ x 5.....	\$3 00
Le même ouvrage relié toile en 2 volumes.....	3 60
L'Auxiliaire du catéchiste. —Dictionnaire des mots du catéchisme présentés en tableaux synoptiques, par l'auteur des <i>Paillettes d'Or</i> , avec l'approbation de l'Ordinaire. 1 vol. 6¼ x 5.....	1 00
Après le catéchisme , par l'auteur des <i>Paillettes d'Or</i> . 2 vol. 6 x 4.	
1re partie : Vérités fondamentales de la Religion.....	0 50
2e partie : Réponses à quelques accusations contre la Religion.....	0 50
Instruction religieuse en exemple suivant l'ordre des leçons du catéchisme, par le R. P. Schouppe. 3 vol. 8 x 5.....	3 50
Le Jardin des enfants ou Légendes pour les enfants, par le R.P. Hatler, S. J. 1 vol. 9½ x 6½.....	1 50
Catéchisme du catéchiste ou explication raisonnée de la doctrine chrétienne, par les abbés Barthe et Fabre. 2 vol. 7½ x 5.....	2 00
Cours de religion ou Vérité et beauté de la religion chrétienne, par le R. P. Schouppe, S. J. 1 vol. 8 x 5.....	0 75
Autour du bon curé. —Recueil de légendes et d'histoires, par Arthur Loth. 1 vol. 7½ x 5.....	0 75
La Gerbe du catéchiste. —Recueil d'histoires, de pensées et de paroles édifiantes, selon l'ordre des matières traitées dans les catéchismes, par l'abbé Deboise. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
Le Code catholique ou commentaire du catéchisme des provinces de Québec, Montréal et Ottawa, par l'abbé Gosselin. 1 vol. 6¼ x 4½..	0 55
Vie de saint Alphonse de Liguori , par le cardinal Capeceletro, traduction de l'abbé Lemoine. 2 vol. 10 x 6¼.....	2 50
Le Bienheureux Bernardin Realino , prêtre de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Bouman, de la même compagnie. 1 vol. 9 x 6.....	0 30
Le Guide spirituel du Père Louis DuPont, par le R. P. Couderc, S. J. 3 vol. 7 x 5.....	1 50
Plans et notes pour trois retraites progressives, composées de méditations, d'entretiens et d'examens à l'usage des ecclésiastiques, des religieux et des pieux fidèles, par un Religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs. 3 vol. 8 x 5½.....	1 50
Vivons saintement à l'exemple des saints, ou petit traité populaire de perfection chrétienne, suivi de quelques Vies de saints tirées des Bollandistes, par le R. P. Coppin. 1 vol. 7½ x 5.....	0 50

LA
Semaine
 DE
Religieuse
 MONTREAL

SOMMAIRE

I Fragment d'un discours prononcé par M. Taillon à l'Hospice Saint-Joseph de Montréal : Charité légale et charité privée. — II La résurrection de saint Joseph. — III Décret général sur les oraisons et la prose des messes de requiem. Texte et explication. — IV Le groupe photographique des prêtres du diocèse de Montréal. — V Saint Joseph, patron de la bonne mort (légende napolitaine). — VI Centenaire de la houille, la légende. — Les reliques de saint Joseph.

FRAGMENT D'UN DISCOURS

**Prononcé par M. Taillon à l'Hospice Saint-Joseph
 de Montréal**

CHARITE LEGALE — CHARITE PRIVEE

Ca que font nos institutions de charité.

Faut-il les taxer ?

Faut-il restreindre le travail qui les soutient ?

NOS lecteurs le savent, il existe dans toutes nos institutions de charité un usage bien touchant : celui de donner aux pauvres, chaque année, un grand banquet servi par les dames et les demoiselles qui s'intéressent à l'œuvre.

C'est toujours l'occasion d'une belle fête de famille ; et au cours de cette fête, après les compliments récités par les orphelins, souvent des discours éloquents sont prononcés par nos meilleurs orateurs.

Cet hiver, à l'Hospice Saint-Joseph, M. Taillon, a bien voulu se charger du discours de circonstance.

Très versé dans la science de l'économie sociale, il a traité sommairement, mais avec une compétence et une délicatesse parfaites, les questions difficiles et complexes du paupérisme, de la charité légale et obligatoire, de la charité privée et volontaire.

Nous avons pensé que nos lecteurs aimeraient à entendre, dans notre journal, l'écho de cette parole vibrante et sympathique.

Après avoir félicité de leur succès les dames patronnesses de l'Hospice Saint-Joseph, M. Taillon a dit qu'il s'efforcera de se rendre aussi utile que possible dans son allocution ; puis il a continué :

Mesdames et Messieurs, ⁱ

« La misère est grande cette année. » Tel est le triste refrain qui se fait entendre tous les ans dans notre ville comme ailleurs. Il est toujours vrai et ne varie que du plus au moins.

Faut-il s'en étonner quand les causes de la pauvreté générale sont si multiples et si évidentes ? Sans parler des vices qui déshonorent l'humanité, ne voit-on pas les populations désertant les champs et affluer dans les villes ? ne voit-on pas le luxe et l'intempérance exercer partout leurs ravages ? On cherche de plus en plus à se soustraire à la loi du travail : on est avide d'amusements, en un mot, dans beaucoup de familles, on veut augmenter les dépenses pendant que les recettes diminuent.

A ces causes qui devraient être évitées, ajoutez celles qui sont inévitables : par exemple, l'inégalité des talents, les crises qui se font sentir périodiquement dans les diverses industries, les épreuves que la Providence nous envoie de temps en temps, et vous comprendrez pourquoi la misère vient frapper à votre porte et implorer votre charité. Vous comprendrez pourquoi il en est qui ne peuvent pas même sortir pour demander des secours : ils n'ont pas de vêtements suffisants ; ou, plus malheureux encore, ils ne peuvent se résoudre à mendier parce qu'ils ont connu des jours meilleurs. Vous comprendrez pourquoi tant d'enfants sont exposés à mourir de faim, de froid, ou à vagabonder. Vous penserez aussi à d'autres classes de malheureux, tels que les aveugles, les sourds-muets et les aliénés qui, eux aussi, ont besoin de la charité publique.

Voilà ce que l'on voit chez tous les peuples du monde. Nous ne faisons pas exception à la règle, mais nous sommes au nombre des plus favorisés. Le paupérisme n'est pas, chez nous, à l'état de plaie sociale.

Dans plusieurs pays, la charité individuelle étant impuissante à satisfaire les exigences de la situation, on a recours à la charité légale. On prélève une taxe spéciale pour le soutien des pauvres.

Quoique l'on puisse dire en faveur d'une semblable législation, on ne saurait nier qu'elle entraîne de graves inconvénients : par exemple, elle est une invitation à la mendicité.

Permettez-moi de citer ici quelques lignes d'un écrit remarquable paru dans la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*. Il est bon de rappeler souvent ces choses, car on est quelquefois tenté de murmurer contre le système en vigueur parmi nous, et l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux lui en substituer un autre qui atteindrait sûrement ceux qui se font une règle de ne jamais donner.

Maurice Vanlaer — c'est le nom de l'auteur — nous dit donc : « Chaque année, deux cent mille vagabonds traversent comme un torrent les provinces allemandes, y semant l'inquiétude et l'insécurité. La double plaie du vagabondage et de la mendicité, suivant le mot de M. Grad, est, chez nos voisins d'outre-Rhin, l'objet de toutes les préoccupations, à tel point qu'on a eu l'idée de fonder, il y a quelques années, des associations contre la mendicité : moyennant une faible cotisation, on obtient le droit de fixer, sur la porte de sa demeure, la plaque de membre d'une de ces ligues, qui signifie de n'y point tendre la main. Nous avons vu, en septembre 1891, dans une ville allemande, à Mayence, fixée à presque toutes les portes, une petite plaque de cuivre portant ce mot : *Armenverein* (ligue contre les pauvres). »

Le même écrivain, parlant de la charité obligatoire en Angleterre, nous donne ces renseignements pleins d'intérêt :

« Ce fut en l'année 1597 que parut le statut fameux de la reine Elizabeth qui, coordonnant des dispositions précédentes, posait le principe de l'obligation pour les paroisses de nourrir leurs pauvres au moyen d'une taxe prélevée sur les habitants.

« Il fallut deux siècles pour que l'application de la charité légale fût complète ; et dès 1750, les secours accordés aux pauvres s'élevaient à 17,550,000 francs.

- « Ils s'élevaient : En 1776, à 37,000,000 de francs.
 « En 1802, à 106,000,000 “
 « En 1833, à 170,000,000 “
 « En 1886, à 207,500,000 francs.

L'augmentation de cette dépense est hors de proportion avec l'accroissement de la population.

Et pourtant, le législateur a eu recours à toutes sortes de moyens *extraordinaires* — c'est le moins que l'on puisse dire — pour arrêter le progrès du paupérisme !

Le cas de l'Allemagne et celui de l'Angleterre ne sont pas isolés ; je pourrais vous en citer d'autres si le temps me le permettait.

Bien différent est l'état de choses que nous voyons au Canada, notamment dans notre province de Québec.

Chez nous on ne connaît que la charité volontaire. Notre législature accorde bien, il est vrai, quelques secours à certains établissements charitables, mais elle n'a jamais établi l'impôt du paupérisme.

Faisant abstraction des hospices ouverts aux maladies mentales, qui constituent un cas spécial, on peut dire que l'Etat ne s'est pas encore avisé d'organiser la charité. Il abandonne sagement ce soin au clergé, aux communautés religieuses, aux associations charitables, aux sociétés de bienfaisance, aux personnes dont le cœur n'est pas glacé par les froids calculs de l'égoïsme. Chacun a ses œuvres auxquelles il s'intéresse spécialement, et toutes les misères sont soulagées.

Le nécessiteux n'est pas exposé à la tentation de croire que l'Etat est son débiteur ; le paupérisme est restreint à de justes limites ; et, au lieu de personnes qui distribuent, moyennant salaire, les secours officiels, les affligés voient venir à eux un digne fils de saint Vincent de Paul, ou une héroïne de la charité dont le sourire angélique et les paroles pieuses et consolantes les aident à supporter le poids du malheur avec résignation.

Nous sommes réunis dans un de ces établissements fondés et soutenus par la plus sublime des vertus. Il abrite au delà de 160 orphelins. Pauvres créatures, elles auraient peut-être péri ou vécu misérablement ; elles seraient peut-être perdues pour la société. Mais elles sont sauvées.

Les filles de la Mère d'Youville ont eu pitié de leur sort ; elles leur ont offert un asile. Ici, vingt-deux religieuses leur prodiguent

des soins intelligents dans l'ordre physique et dans l'ordre moral ; elles leur donnent la nourriture, le vêtement, l'éducation ; elles leur préparent une vie heureuse.

Femmes admirables, qui avez renoncé aux joies de la famille, qui vous êtes séparées de vos parents pour vous consacrer à Dieu, qui ne voulez être ni épouses ni mères, qui vous contentez d'être *sœurs*, quelles ressources avez-vous donc au service de votre dévouement ?

Une maison de finance vous donne quelque chose chaque année.

Et après ?

J'entends le langage que vous dicte votre modestie reconnaissante. Vous proclamez le zèle, l'esprit de charité de quelques dames du monde qui se font vos coopératrices, des patronesses de l'asile Saint-Joseph qui ont organisé ce magnifique dîner, de celles qui les ont secondées, de toutes les personnes qui ont répondu à leur appel, et aussi de cet essaim de dames et demoiselles qui ont de si justes titres à la reconnaissance des convives. Vous avez raison, mesdames. Il suffit d'avoir fait partie d'un comité d'organisation quelconque pour se faire une idée du mérite de madame la présidente, de madame la secrétaire et des autres zélatrices.

Mais la recette de ce soir est loin, très loin de vous donner un budget en équilibre. Ou prendrez-vous les moyens de combler le déficit ? Je vais le dire pour vous, madame la supérieure, ce sera un salubre enseignement : l'assiduité au travail, le bon emploi du temps, la plus stricte économie, table frugale, pas de luxe, pas de bras oisifs.

Voilà comment vous pouvez non seulement soutenir cette maison, mais encore visiter les malades dans la ville et accomplir d'autres bonnes œuvres.

A ceux qui restent indifférents aux œuvres de charité et ne rêvent que dollars et cents, je dis : parlez-nous maintenant de taxer les maisons de charité ou de restreindre le travail qui les soutient ! Craignez plutôt la charité légale ou obligatoire.

Tenez, messieurs, reconnaissons que notre rôle ne brille pas d'un vif éclat à côté de celui de la femme dans la société !

Dans un discours que Donoso Cortès a fait le jour de sa réception à l'académie espagnole, je lis :

« En frappant l'homme prévaricateur de la verge de sa justice, en lui fermant les portes du jardins de délices qu'il lui avait préparé de ses propres mains, Dieu, touché de pitié, voulut que quelque

« chose lui rappelât toujours le suave parfum de ces angéliques « demeures : il lui laissa la femme, afin qu'en la voyant il pensât au « paradis. »

L'éminent orateur avait choisi pour sujet « la Bible. » Je me sens presque tenté de déclarer que je prends pour mot d'évangile ce langage si plein de poésie. A tout événement, je n'hésite pas à en reconnaître la vérité.

Mesdames, vos œuvres sont trop méritoires pour qu'elles reçoivent ici-bas toute leur récompense. Faisant écho à Donoso Cortès, je finis en vous répétant les derniers mots du passage que je lui ai emprunté : « au paradis. »

LA RESURRECTION DE SAINT JOSEPH



ÉVANGÉLISTE saint Matthieu, racontant les miracles qui suivirent la mort de Notre-Seigneur, nous donne ce détail : *Les tombeaux s'ouvrirent ; plusieurs corps de saints, qui dormaient du sommeil de la mort, ressuscitèrent, et, sortant de leurs tombeaux après la Resurrection de Jésus, ils vinrent dans la ville sainte, et ils apparurent à plusieurs.*

Or, saint Joseph, dit-on, fut du nombre de ces heureux compagnons de la Résurrection du Sauveur, et il a ensuite suivi le divin Triomphateur dans son Ascention glorieuse. « Je n'ai nulle peine, dit un auteur, à admettre ce sentiment ; car, Dieu ne distribant pas ses faveurs au hasard, plus je cherche les raisons qui ont pu mériter à quelques Saints ce privilège d'une résurrection prématurée, plus je reste convaincu que Saint Joseph y eut une glorieuse part. Si Dieu, en distribuant cette faveur à ses Saints, fut déterminé par son amour, Joseph dut être choisi le premier ; car de tous les serviteurs, ce fut celui que Dieu aima le plus, puisqu'il le donna pour époux à Marie, de laquelle est né Jésus. Eut-il égard à l'amour que ses saints lui avaient porté eux-mêmes ? Alors Joseph dut encore se présenter en première ligne. Choisit-il de préférence ceux qui avaient eu des rapports plus étroits avec la sainte Humanité de son divin Fils ? Le droit devient alors plus incontestable. Aussi cette opinion est-elle soutenue par saint Bernardin, par Gerson, par Suarez et par beaucoup d'autres. »

Elle est d'ailleurs d'autant plus croyable qu'elle semble confirmée par un fait d'une grande signification. Nulle part, en Orient comme en Occident, on ne trouve aucun vestige du corps de saint Joseph. On chercherait en vain quelque église possédant le chef, un bras ou un ossement quelconque de ce glorieux Patriarche. On arriverait au même résultat que pour le corps virginal de la Mère de Dieu. Et cependant on sait combien les premiers chrétiens ont été avides des reliques des saints.

Ce silence universel des premiers siècles ne signifie-t-il pas que jamais on n'eut, à l'égard du corps de saint Joseph, d'autre idée que celle d'une résurrection, comme on n'a jamais douté de l'Assomption de Marie, peu de jours après sa mort.

Saint François de Sales dit formellement. « Saint Joseph est au ciel en corps et en âme, sans doute aucun. » Bossuet professe la même croyance « Non, dans le ciel, la trinité de la terre ne saurait être divisée, et il me paraît difficile de supposer que Jésus et Marie, glorifiés dans leur chair, aient consenti à laisser le corps si pur, le corps vierge de Joseph, dans la poussière d'un sépulcre, jusqu'au jour où tous les saints devront ressusciter. Si comme l'affirment les plus grands théologiens, le juste Joseph, l'époux de la Vierge, le père de Jésus, fut un Saint à part, comblé de faveurs particulières réservées pour lui seul, sa résurrection et la glorification de son corps dans le ciel ne sauraient être regardées comme une croyance fautive et peu raisonnable. »

DECRET GENERAL

Sur les oraisons et la prose des messes de requiem.

TEXTE

POUR faire disparaître tout doute relativement à la récitation des oraisons et de la prose pour les messes de requiem, la Sacrée Congrégation déclare :

I.—On ne doit dire qu'une oraison aux messes qui se célèbrent : 1^o pour la Commémoration de tous les fidèles défunts ; 2^o le jour, et pour le jour, de la mort et de l'enterrement ; 3^o le 3^e, le 7^e, le 30^e jour et le jour anniversaire ; 4^o et aussi toutes les fois qu'on célèbre la messe pour les défunts

solennellement, c'est-à-dire sous un rite qui équivaut au rite double, comme à l'office que l'on récite après avoir appris la mort de quelqu'un et aux anniversaires entendus dans le sens large.

II.— Dans les messes dites quotidiennes, soit basses, soit chantées, on doit dire plusieurs oraisons dont la première sera pour le défunt ou les défunts en particulier, pour lesquels on offre le saint Sacrifice et prises dans les oraisons qui sont inscrites au Missel ; la seconde *ad libitum* ; la dernière pour tous les défunts.

III.— Si on célèbre la messe pour les défunts en général, on doit dire les oraisons telles qu'elles sont au missel *pro missis quotidianis* et dans le même ordre où elles se trouvent.

IV.— Que si dans les messes quotidiennes il plaît au célébrant d'ajouter plusieurs oraisons, comme la Rubrique le permet, il pourra le faire seulement aux messes basses, en conservant le nombre impair, et en plaçant en dernier lieu l'oraison *pro omnibus defunctis*.

V.— Enfin, pour ce qui a rapport à la Prose, on doit la dire à toutes les messes chantées, de même qu'aux messes basses qui se célèbrent aux jours privilégiés plus haut indiqués. Pour les autres messes, la Prose peut se réciter ou s'omettre à la volonté du célébrant, selon les Rubriques.

Nonobstant toutes choses contraires.

Cajétan Card. ALOISI-MASELLA,
Préf. de la S. C. des Rites

LOUIS TRIPEPI, Secrétaire.

30 juin 1896.

EXPLICATION

Pour répondre à plusieurs consultations portant sur des points différents, nous allons donner de ce décret un commentaire raisonné et pratique.

Ce commentaire, que nous avons débarrassé de plusieurs considérations étrangères à la question qui nous occupe, est emprunté au *Canoniste Contemporain*.

« 1° On doit dire la prose *Dies iræ* à toutes les messes chantées et aux messes basses où l'on ne dit qu'une seule oraison ; on

est libre de la dire ou de l'omettre aux messes basses qui comportent plusieurs oraisons.

2^o On ne doit dire qu'une seule oraison :

a) à toutes les messes, hautes ou basses, le jour de la commémoration des Morts ;

b) à toutes les messes de funérailles, hautes ou basses ; ces messes sont de deux sortes : « *in die* » et « *pro die obitus seu depositionis*. » Le *dies obitus* est le jour de la mort ; le *dies depositionis* est le jour de la sépulture. Liturgiquement, ces deux jours sont absolument équivalents ; ainsi la S. C. a répondu qu'on pouvait indifféremment compter le troisième, le septième et le trentième jour, et même les anniversaires, à partir du jour de la mort ou de celui de l'enterrement. Les messes « *die obitus seu depositionis* » sont donc celles qui se disent au lieu où se font les funérailles, le jour de la mort ou celui de l'enterrement. Mais si l'inhumation n'a pas lieu au jour où l'on célèbre la messe des funérailles, quelle que soit d'ailleurs la cause de l'anticipation ou du retard, la messe des funérailles est dite « *pro die obitus seu depositionis*, » ou lieu du jour de la mort ou de l'inhumation. Ces jours sont, soit ceux qui s'écoulent entre le décès et la sépulture, soit les deux jours qui suivent celle-ci ;

c) aux messes, hautes et basses, des trois jours privilégiés après la mort ou la sépulture, à savoir : les troisième, septième et trentième jours ;

d) aux messes, hautes et basses, des anniversaires des défunts ;

e) à tous les services solennels, chantés ou non, pour les défunts ; il faut entendre par là toutes les messes, autres que celles énumérées plus haut, célébrées cependant avec quelque solennité, comme par exemple, des annonces, des invitations. Le décret nous donne en exemple le service fait pour un défunt dont on vient d'apprendre la mort, par suite, ailleurs qu'au lieu du décès ; tels sont aussi les services faits par les associations, les confréries, les corps moraux, etc., pour certains de leurs membres, quelques jours après l'inhumation ;

f) enfin, aux messes, hautes et basses, des anniversaires au sens large du mot. Il faut entendre par cette expression les services annuels que font célébrer pour les défunts de l'année, ou

en général pour leurs défunts, les confréries, associations, etc.

3° Toutes les autres messes de *Requiem* sont appelées quotidiennes, et on doit toujours y dire trois oraisons au moins, que les messes soient basses ou chantées.

a) S'il s'agit de messes pour des défunts, en général, comme la plupart des messes privées que l'on dit en noir les jours de rite semidouble et au-dessous, ces trois oraisons seront celles marquées au Missel pour la messe quotidienne, et dans le même ordre.

b) Si ces messes quotidiennes sont dites pour un défunt ou pour des défunts déterminés d'une manière certaine, il y aura bien trois oraisons, mais la première sera pour le ou les défunts ; on choisira pour cela l'oraison convenable parmi celles qui figurent au missel, par exemple, « pro uno defuncto, pro pluribus defunctis, pro patre et matre sacerdotis, » etc. ; la seconde sera *ad libitum*, par exemple, « pro defunctis episcopis vel sacerdotibus, pro defunctis congregationis vel familiæ » ; la troisième sera toujours pour tous les défunts.

c) Aux messes quotidiennes non chantées, le prêtre peut ajouter d'autres oraisons à celles qui sont prescrites ; la seule chose qu'il doit observer, c'est que le nombre total soit impair, l'oraison pour tous les défunts gardant toujours la dernière place. »

Telle est l'explication donnée par le savant directeur de la revue française.

En voici une autre plus concise et qui arrive aux mêmes conclusions, quoique par une voie différente.

La Sacrée Congrégation, dans son décret du 30 juin 1896, divise les messes de requiem en messes dites aux jours privilégiés et en messes dites aux jours ordinaires, appelées messes quotidiennes.

Sans le dire expressément, elle semble assimiler les jours privilégiés aux jours de fête de rite double, et les messes quotidiennes à celles dites aux fêtes de rite semi-double.

Par conséquent, aux jours privilégiés, que la messe soit chantée ou non, il n'y a qu'une seule oraison à dire, comme aux fêtes doubles.

Aux autres jours, il y a trois oraisons à dire régulièrement, comme aux fêtes semi-doubles, même lorsque la messe est chantée.

Aux jours privilégiés, il faut dire la prose, sans distinction de messe chantée ou non.

Aux autres jours, elle peut être omise ou récitée à la volonté du célébrant.

Quels sont les jours que la Sacrée Congrégation déclare privilégiés ?

C'est : 1^o le jour de la commémoration de tous les fidèles trépassés.

2^o Le jour de la mort ou de l'enterrement, ou celui qui en tient lieu (*die et pro die*).

3^o Les jours 3^e, 7^e, 30^e et anniversaire, après la mort.

4^o Les jours que l'on peut assimiler à ceux-ci pour la solennité, par exemple le jour où l'on apprend la mort de quelqu'un, les anniversaires largement pris (*late sumptis*).

Aux messes quotidiennes, les oraisons doivent être dites dans cet ordre :

La première, celle qui convient à l'âme ou aux âmes pour qui le Saint Sacrifice est offert ;

La seconde, au choix du prêtre ;

La troisième, pour toutes les âmes des fidèles trépassés.

Le célébrant peut, à ces trois oraisons, en ajouter plusieurs autres, mais de manière que les oraisons dites soient en nombre impair et que l'oraison *Fidelium* soit la dernière.

LE GROUPE PHOTOGRAPHIQUE

Des prêtres du diocèse de Montréal

LE projet de faire exécuter par MM. Laprés et Lavergne, photographes de Montréal, un groupe-souvenir de tous les membres du clergé séculier et régulier de ce diocèse, n'a pas été abandonné par suite de la mort de Mgr Fabre, comme plusieurs semblent le croire. Nous prions donc respectueusement tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas encore posé, de bien vouloir le faire au plus-tôt

Répétons encore une fois que l'on n'a absolument rien à déboursier ; se présenter à l'atelier de MM. Laprés et Lavergne, voilà tout ce qui est demandé.

Ce projet tient à cœur à la grande masse du clergé, ne le faisons pas manquer par une abstention trop prolongée.

SAINT JOSEPH, PATRON DE LA BONNE MORT

(LÉGENDE NAPOLITAINE)



La scène se passe au Ciel.

Pierre, l'illustre concierge du Paradis, est triste et sombre depuis quelques jours ; il va et vient avec agitation comme un homme préoccupé et inquiet, s'assied à son bureau, feuillette ses registres, hoche la tête, puis soudain se lève brusquement, saisit ses clés, les examine avec soin, s'assure que la porte du Paradis est hermétiquement close, que la serrure n'a pas été forcée, puis revient sur ses livres, prêtant l'oreille au moindre bruit, en éproue à une fièvre ardente. La sueur perle à son front : il monologue à haute voix et ne s'en aperçoit point ; un ange passe, il ne le voit pas. — Miséricorde ! exclame-t-il, ai-je bien lu ? un fripon ici ? Ce n'est pas moi, par exemple, qui l'ai fait entrer, celui-là !

Des fripons morts le ciel n'est pas l'asile.

Dieu de bonté ! Je n'ai pourtant point négligé mon service, j'ai toujours exigé le certificat d'honnêteté, je n'introduis qu'à bon escient ; par quelle porte a-t-il donc pénétré ? Seigneur Jésus !

— Par la porte du Repentir et de la Restitution, murmure le souffle de l'ange.

— Et d'un autre maintenant ! Un avare ? On n'entre pas au paradis avec des sacs d'écus !... Des artistes, des écrivains, des seigneurs puissants, des Présidents de République ! mais ce ne sont pas des saints, ni même des justes, tous ces gens-là ! La gloire éternelle est pour les bonnes œuvres et non pour le talent, la puissance ou l'habileté. Il y a eu erreur certainement.

Et rajustant ses lunettes : — La liste est longue, continuons. Ici, il n'y a rien à dire : des enfants... Le royaume des cieux est à eux ; des curés dépouillés... il n'y en a pas mal, et ils ont bien droit au paradis ; des religieux expulsés... il y a ici place pour eux ; des pauvres... ce sont les amis de Dieu ; des vieilles filles... passe, elles n'ont eu que des manies ; des pénitents, des aumôniers... bien, très bien... Ah !... mais cette dame à colifichets et robes à volants, qu'est-elle venue faire ?

la porte est trop étroite, Madame, portez vos vanités ailleurs. Mais elle est bien entrée... et par où, s'il vous plaît ?

— Par la porte de la Miséricorde, psalmodie l'ange.

— Bon, à présent ! il ne manquait, plus que ça : un duelliste, un menteur, un orgueilleux, mais c'est indigne ! c'est de la contrebande ! cela fera tort au paradis, bien sûr ! il faut que j'avertisse Jésus, que je l'avertisse tout de suite.

Et le bouillant Pierre, tout ému, allait porté sa plainte au Seigneur, quand une pensée soudaine lui traversa l'esprit : il se frappa le front.

— J'y suis ! s'écria-t-il... comment n'y ai-je pas songé plus tôt ? c'est bien cela !... je reconnais son écriture. Bonté divine ! je me serai endormi, comme jadis au Jardin des Oliviers, et Joseph sera venu et il aura ouvert !... Il n'en fait jamais d'autres... j'aurais dû m'en douter, à moins que... — ici, il devient pensif — à moins qu'il ne connaisse une autre entrée que j'ignore...

— Celle de la Bonne-Mort, dit l'ange à mi-voix. Et il disparut.

Pierre se cacha la tête dans ses mains : Veillons bien, dit-il ; il va y avoir quelques fournées d'ici à peu de temps, et ce ne sera pas besogne propre qu'interroger tant de pécheurs ; je n'ose plus regarder sur terre, tant il s'y passe des choses abominables.

— Qu'y a-t-il donc, Pierre ? dit Jean, le disciple bien-aimé, paraissant tout à coup. Un ange m'a appris que vous étiez en peine ;

Est-ce qu'en bas, l'Eglise

Par quelque orage aura été surprise ?

— L'Eglise, hélas ! est indignement persécutée ; mais, de ce côté, je n'ai aucune crainte, puisque les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Il s'agit bien d'autre chose, Jean !

— Quoi donc ?

— C'est épouvantable ! Les pécheurs, comptant rentrer en grâce à la fin de leur vie, se livrent à leurs passions et offensent Jésus.

Jean joignit les mains ; des larmes mouillèrent ses yeux.

— Prions pour que Dieu leur pardonne, dit-il.

C'est cela, oui ! il leur pardonne trop facilement, car Joseph s'en mêle et vous fait de suite des saints, à l'agonie ; alors Jésus est forcé de leur ouvrir le ciel ! Et puis, on voudra me faire

croire qu'ils ont gagné le paradis ! Oh ! pour cela, non ! tenez voyez plutôt... J'entends du bruit...

Il se penche au dehors et regarde ; J'ean fait de même : un misérable se débattait sur son lit d'agonie, entouré de quatre à cinq démons qui ricanaient et faisaient déjà mine d'emporter leur proie ; les anges se détournaient et pleuraient. L'un d'eux, plus triste et plus ému, car c'était l'ange gardien du moribond, disparaît soudain et ramène saint Joseph, que le mourant avait quelquefois invoqué durant sa coupable vie. L'aimable saint s'approche et doucement trace sur lui le signe de la croix ; l'agonisant lui tend ses bras, les démons fuient, et l'âme reconciliée meurt dans la paix du Seigneur.

— Jean, fit Pierre, je n'ai rien à dire, ça ne me regarde pas ; mais cette âme-là a besoin d'un fameux bain pour se blanchir, car je ne peux, foi de portier, le faire entrer ainsi ; ce serait faire injure aux élus.

— La Justice est sœur de la Miséricorde, reprit Jean, on la conduit au Purgatoire pour l'expiation ; mais, Dieu soit loué ! elle est sauvée.

— A ce compte-là ceux qui ont travaillé et souffert toute leur vie ne se trouve pas plus avancés que ces chrétiens d'un jour ?

— Oubliez-vous donc, Pierre, la parole du Maître, et comme il blâma ceux qui portèrent envie aux ouvriers de la dernière heure.

— Je m'en souviens... mais ces misérables en profiteront, et le Ciel, désormais, leur paraîtra le prix d'un *med-culpâ*.

— Les pécheurs ne sont point sûrs que l'heure de la grâce leur soit accordée, elle n'est l'effet que de la miséricorde du Seigneur ou de quelques actes pieux accomplis pendant leur vie ; en tous cas, vous le savez, les degrés de gloire sont toujours proportionnés à la vertu et à la fidélité des âmes. Laissez, cher apôtre, la bonté de Jésus s'exercer, et souhaitons-lui beaucoup d'élus pour l'aimer et le glorifier à jamais.

A moitié convaincu tout d'abord, Pierre n'écoutait plus et répétait obstinément : — Il y a de l'abus ! il y a de l'abus !

— Je crains, dit Jean,

Qu'en un procès entre Joseph et Pierre
Jésus ne juge en faveur de son père !

— C'est vrai, venez avec moi, j'aurai plus d'assurance ; seul, je n'ose.

Et tous deux vont de ce pas à Jésus.
Jean hardiment, et Pierre un peu confus ;
Entre Marie et Joseph le trouvèrent ;
Timidement, à part, ils le tirèrent.

Jésus connaissant leurs pensées, sourit et se tournant vers Pierre :

- “ Arrangeons-nous, Pierre, et voici comment.
“ Se peut conclure un accommodement :
“ Il ne vous faut ici, que saints d'élite
“ Et vous voulez que le ciel se mérite.
“ Moi, je le donne, et plus il se remplit,
“ A mes regards plus le ciel s'embellit.
“ Car, j'ai tant fait pour racheter la terre
“ Que je voudrais la sauver tout entière.
“ En ça, Joseph est d'accord avec moi.
“ Si sa bonté vous gêne en votre emploi,
“ Faites le choix de votre compagnie,
“ Et nous irons Moi, Joseph et Marie
“ Fonder un autre Ciel où l'on peut venir
“ Quand à la mort, on veut se convertir. ”
Et saint Jean dit : “ Pierre que vous en semble ? ”
“ Seigneur, dit Pierre... ah !... demeurons ensemble ! ”

(La Gerbe d'Or)

ROSARIO.

CENTENAIRE DE LA HOUILLE

La légende

 N propose de célébrer, cette année, le 700^e anniversaire de l'invention de la houille, découverte en 1197, par le forgeron Hullios, de Plainove ux.

Un jour, un pauvre maréchal-ferrant, nommé Hullios, était à l'œuvre dans sa forge, passe un vieillard vénérable par sa barbe blanche et par ses cheveux blancs, portant un vêtement blanc. L'étranger, après avoir dit le bonjour au maréchal, lui souhaite beaucoup d'ouvrage et particulièrement un gain considérable. — Oh ! bon vieillard, quel gain voulez-vous que je fasse, puisque mon métier peut à peine me procurer du pain ? Est-ce que la plus grande partie de mon bénéfice n'est pas absorbée par l'achat du charbon ? — Mon ami, dit l'inconnu, il y a un moyen de rendre votre état plus lucratif. Allez près de la montagne aux Moines. Là, vous trouverez, à la surface du sol,

des veines de terre précieuse très noire. Prenez-en des fragments et employez-les comme du charbon ; ils chaufferont parfaitement le fer. L'inconnu avait à peine achevé ces mots qu'il avait disparu !!! Le maréchal, transporté de joie, crut à un avis du Ciel, et courut à l'endroit indiqué : il en rapporta la dite terre noire ! L'essai qu'il en fit vérifia l'assertion du vieillard en tout point.

Telle est la légende du Vieillard à barbe, c^hevoux et manteau blancs, révélateur de la veine noire.

C'est à Liège, c'est à la Belgique surtout qu'il appartient de célébrer ce centenaire et de perpétuer par un monument splendide le souvenir de Hullios, cet insigne bienfaiteur de l'économie domestique, cet inventeur du *pain de l'industrie moderne*

LES RELIQUES DE SAINT JOSEPH

LES reliques proprement dites des Saints sont les restes de leurs corps. L'Église les a toujours eues en honneur et les a recommandées à la vénération de ses enfants, tout comme Dieu s'est souvent plu à les glorifier.

Il n'existe pas de reliques proprement dites de saint Joseph. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas voulu nous laisser un si précieux trésor ? C'est sans doute que saint Joseph, après résurrection anticipée, est actuellement au ciel en corps et en âme.

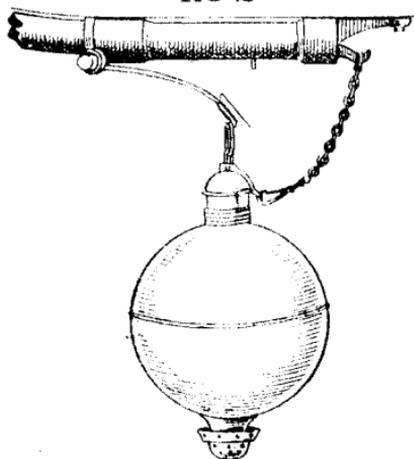
Mais si nous ne possédons rien de la personne, nous possédons quelques objets qui ont été à son service. Ainsi, nous avons son *manteau*, son *bâton*, sa *ceinture* et ses *chausses*.

Son *manteau* est conservé, à Rome, dans l'église de Sainte-Anastasie. Il est exposé à la vénération des fidèles le jour de Noël et le premier mardi du carême, qui sont deux jours de *station* pour cette église. — Le *bâton* est à Florence, dans l'église desservie par les Pères Servites. — La *ceinture* est à Joinville, au diocèse de Reims. On pense qu'elle a été apportée de Palestine au temps des croisades. — Les *chausses* font partie du trésor d'Aix-la-Chapelle. Elles sont tricotées, en laine brune. D'après une tradition, dont on ne saurait garantir le bien fondé, elles auraient servi, ainsi que le manteau, à envelopper Notre-Seigneur, au moment de sa naissance.

LES EXTINCTEURS DURAND

Les plus RECOMMANDES par les AUTORITES COMPETENTES

No 2



EXTINCTEUR DURAND

Automatique et alarme

\$6.00 pièce, complet,

Avec canon d'alarme.

qui fond à un degré de chaleur de 150, donne l'alarme par une détonation de cartouche et l'extincteur restant suspendu au bout de sa chaîne fait l'ouvrage d'extinction en tournant sur lui-même, lançant des jets de liquide chimique en tous sens, dessous, dessus, et chaque côté de lui sur un diamètre de 50 pieds. Cet extincteur est tout ce qu'il y a de plus nouveau. Nous attirons l'attention spéciale de Messieurs les curés, les marguilliers, et les directeurs des différents collèges, couvents, etc., etc.

En vente que par nos agents voyageurs et à notre bureau.

L'extincteur, vignette No 1, représente le petit extincteur en verre, qu'une grande partie des communautés religieuses et plusieurs fabriques de la Province possèdent déjà, et qui a rendu des services signalés en plusieurs occasions. Il est très recommandé par le haut clergé, et toutes les églises, presbytères, collèges, couvents devraient en avoir un certain nombre. La vignette No 2 représente l'extincteur automatique et alarme à la fois. Cet extincteur est suspendu à la voûte, au centre d'un grand appartement, dans une cave, grenier, etc., etc., par un anneau fusible

No 1

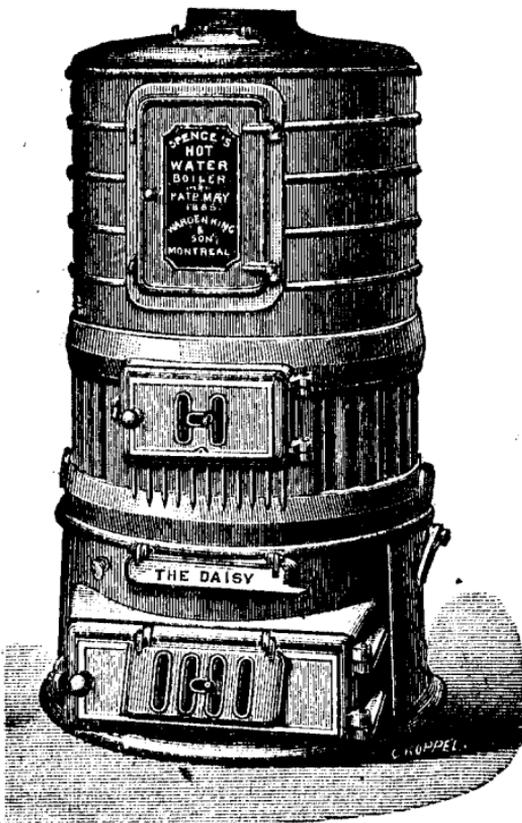


\$2.00 pièce.

DOMINION FIRE EXTINGUISHER CO.

7 RUE ST-PIERRE, MONTREAL

FOURNAISES A EAU CHAUDE



“Daisy”

— DE —

12 GROSSEURS

DIFFÉRENTES

POUR L'USAGE DES

Collèges, Couvents,

Eglises,

Ecoles publiques,

Edifices

— ET —

Résidences de toutes
sortes.

ASILE DES ALIÉNÉS.—(Hospice Saint-Jean de Dieu).

Longue-Pointe, P. Q., 9 avril 1891.

**MM. WARDEN KING & SON,
MONTREAL.**

MESSIEURS. — Nous avons actuellement en service dans les bâtisses de l'asile de la Longue-Pointe, quatorze de vos fournaises à eau chaude “DAISY” No 8.

Durant l'hiver dernier, qui fut long et rigoureux, elles nous ont fait un bon service, étant économiques et faciles à diriger. Durant les vingt années passées nous nous sommes servis de différentes fournaises, et nous n'hésitons pas en disant qu'aucune ne nous ont donné la satisfaction et les résultats que nous avons eus avec la fournaise “DAISY ;” aussi la recommandons-nous en toute confiance aux personnes qui auraient besoin de fournaises à eau chaude, soit pour grandes ou petites bâtisses.

Votre dévouée,

SR THÉRÈSE DE JÉSUS,

Supérieure provinciale.

Demandez nos catalogues.

WARDEN KING & SON

637, rue Craig, Montréal

NAPOLEON BOURASSA

S'OCUPE AUJOURD'HU

D'Architecture religieuse, Plans d'églises, de Chapelles, etc.

Residence : No. 3, RUE DU PALAIS

SAINT-HYACINTHE

NOTA. — Tout projet de ce genre qu'on voudrait lui confier, devrait lui être soumis au moins six mois avant sa mise à l'œuvre.

JAS. WALKER & CIE

MARCHANDS EN FERRONNERIE

236 et 243 Rue St-JACQUES et 543 Rue CRAIG

MONTREAL

Possèdent fournitures pour constructeurs, meubliers et bourreurs.

Une attention spéciale est donnée aux commandes du clergé.

120 — TELEPHONE BELL. — 1127



MAURICE PERRAULT

ARCHITECTE

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL. Can.

Spécialité : Edifices religieux et publics.



AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Clerges approuvés.

HUDON, HEBERT & CIE, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros
41 RUE ST-SULPICE ET 22 RUE DeBRESOLLES MONTREAL

B. E. MCGALE PHARMACIEN

2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.
" 5 " à 6 " "
" 8.30 " à 9.30 " "

MONTREAL

VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE, Propriétaires
SANDWICH, Ont.

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPE, Sorel, P. Q.



CLOCHES POUR EGLISES

Mear & Stainbank

Etablis en 1570

FONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPEL, (LONDRES ANG.)

Meneely & Cie

Etablis en 1826

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL
AGENT

185 rue ST-JACQUES

Temple Building, MONTREAL

Des cloches avec inscriptions commémoratives conserveraient convenablement le souvenir des Noces de Diamant de Sa Majesté la Reine.

COUTLEE FRERES — MARCHANDS - TAILLEURS

A l'Enseigne du Gros Coq Doré

1816, RUE NOTRE-DAME

Coin de la rue Claude, près du Marché Bonsecours, **MONTREAL**

Hardes faites dans les derniers goûts. Habillements faits à ordre en dix heures d'avis.

Les départements de Chapeaux, Valises, Chaussures et Merceries, sont au complet et méritent l'attention des acheteurs.

G. A. FLAGEOL, Tailleur. GEORGES COUTLEE, Prop.
N. BERTHIAUME, Gérant.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaille à l'Exposition de Chicago, (1898)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS
ARCHITECTURE — PEINTURE

References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Saull-au-Récollet.

TELEPHONE BELL, 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri, **Montréal**

JOS HUSEBEAU **PLOMBIER, FERBLANTIER**
Poseur d'Appareils à Eau Chaud
de, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

PHOENIX DE LONDRES

CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1782.

Succursale Canadienne établie en 1804.

Réclamations payées pour dommages résultant de l'incendie depuis
l'établissement de la Compagnie : Plus de \$100,000,000.

Bureau Principal ; No. 35, rue St-François-Xavier, Montréal.

PATERSON & SON, Agents Généraux

SIMÉON MONDOU,

G. A. RAYMOND & CIE, } Agents de la Section Française.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE
Actif \$30,000.00

Wm. TATLEY, agent général

M. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal : Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

O. DEGUISE ENTREPRENEUR BRIQUETEUR

28 rue MONTANA

M. O. DEGUISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés. Tel. Bell 7183

Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Un assortiment complet de

VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons

LAPORTE, MARTIN & CIE, EPICIERS EN GROS
No 79 a 75, rue St-Pierre, - Montréal.

TELEPHONE BELL, 3040

TELEPHONE DES MARCHANDS 704.

F. LEFEBVRE & CIE

Peintres-Décorateurs MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une spécialité
103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

Téléphone Bell 1624.

Téléphone des Marchands 374.

O. CAUCHON

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE FERRONNERIES
324 RUE ST-LAUBENT, MONTREAL

Peinture, Huile, Vitres, etc. Grand assortissement de tapisserie de tous genres et de tous prix, depuis 3 cts en montant. Lampes de toutes sortes, les huiles de charbon, etc.

O. CAUCHON entreprend les ouvrages en Peinturage, Décorations, Blanchissage, Tapissage, Imitation, Etc.

Toute commande que l'on voudra bien lui accorder, tant à la ville qu'en dehors de la ville, sera exécutée dans les derniers goûts, et à des prix très

Une visite est sollicitée

VICTOR THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funebres

TOUJOURS EN MAINS :

UN GRAND ASSORTIMENT DE OORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16½ ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.



A. MONGEAU

. . Horloger . .

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitré

MONTREAL

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Menuisiers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

“ AU BON MARCHE ”

MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,

Tapis et Fournitures de Maison.

Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large

Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

N. SIMONEAU ELECTRICIEN

— PRATIQUE

Bureau : 2151 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages neufs de tout genre. Appareils électriques toujours en main. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

22 Référence Archevêché de Montréal. TELEPHONE BELL 1275

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

FABRICANTS ET IMPORTATEURS DE

Chapeaux Romains

En Peluches françaises, en Soie, en Cachemire et en Feutre.

AUSSI :

Nous avons constamment en main un assortiment très complet de **Pardessus en caoutchouc**, importé spécialement pour Messieurs du Clergé.

Nous sollicitons respectueusement une visite.

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

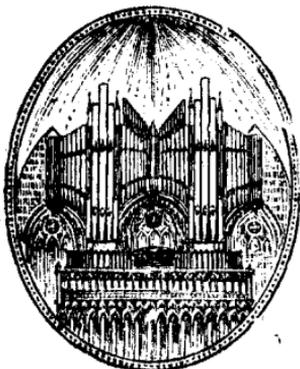
Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis



MAISON FONDÉE EN 1879.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

Orgues a Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.

REFERENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N.D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, St-Patrice, Montréal, St-Anne de Beaupré.

Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.